



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 6055

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le nombre de postes de maître de conférences qui seront créés pour la rentrée 1998. Pour l'année 1998, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a prévu une augmentation du nombre de postes d'enseignants dans le supérieur. Mais la moitié des postes proposés sont des postes de PRAG (professeurs agrégés enseignant dans le supérieur). Ces enseignants n'effectuent aucune recherche contrairement aux maîtres de conférence qui ont une double activité (recherche et enseignement). Cela risque de conduire un nombre important de docteurs à se porter candidats sur des postes de PRAG, ce qui constituerait une nouvelle catégorie d'enseignants-chercheurs de seconde classe en marge exerçant d'une charge d'enseignement à plein temps une activité de recherche non reconnue. De plus, il semble paradoxal que la France forme des scientifiques de hauts niveaux (les docteurs) en finançant leurs études par les allocations de recherche accordées par l'Etat français et abandonne la recherche scientifique en ne créant pas un nombre suffisant de postes de chercheurs ou de maîtres de conférence qui résoudrait en partie le problème du chômage de ces docteurs. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour assurer à ces jeunes titulaires d'un doctorat des débouchés en nombre suffisant.

Texte de la réponse

L'emploi scientifique est une des toutes premières priorités de la politique du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce sont notamment, à ce titre, quelque 4 500 emplois de maître de conférences et de professeurs des universités qui vont être offerts aux concours de recrutement et publiés à l'un des Journaux officiels de la République française du mois de mars. Par ailleurs, une table ronde consacrée à ces questions s'est tenue et a permis de définir les orientations à plus long terme d'une politique globale de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs et chercheurs. Une réflexion est actuellement en cours sur les modalités de mise en oeuvre de cette politique. La formation par la recherche est au coeur de ce dispositif. Ainsi, le gouvernement a décidé de porter le nombre des allocations de recherche à 3 800 pour la rentrée 1998 et de conforter le système des allocataires-moniteurs, créé en 1989 pour permettre aux doctorants de bénéficier d'une initiation à l'enseignement supérieur et aux élèves normaliens et polytechniciens d'acquérir une formation par la recherche. Par ailleurs, afin de mieux promouvoir l'insertion des docteurs dans le monde économique, la mise en place de stages en entreprise dès le diplôme d'études approfondies et pendant la durée de la thèse est actuellement envisagée. C'est ainsi, d'une part, qu'une centaine de conventions avec des petites et moyennes entreprises sont prévues en 1998 pour inciter à un développement rapide du diplôme de recherche technologique, créé en mars 1993 et, d'autre part, que le nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (bourses CIFRE) associant les partenaires socio-économiques a été porté de 700 à 800 par an. En outre, 400 emplois nouveaux de chercheurs ainsi que de nombreux emplois d'ingénieurs de recherche ont été créés dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et 250 supports de post-doctorat seront ouverts dans les PME-PMI et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Ce nouveau système de post-doctorat vise avant tout à faciliter l'insertion professionnelle

des docteurs dans l'entreprise. Cinquante millions de francs ont été réservés dans le budget 1998 pour financer ce dispositif. Des « emplois jeunes » seront également proposés ce printemps à des étudiants engagés dans la recherche universitaire pour initier les futurs enseignants du primaire et du secondaire, dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) aux nouvelles technologies de l'information. Ceci porte potentiellement à près de 6 000 le nombre de jeunes docteurs qui auront dès cette année accès à un emploi ou à un contrat de travail. En dernier lieu, afin de relancer l'emploi dans l'entreprise, qui devrait, à terme, constituer le principal débouché des docteurs, l'attribution d'aides aux projets de recherche émanant du fond de la recherche et de la technologie sera liée à l'offre, par l'entreprise, de postes ouverts à des chercheurs. Ainsi, l'agence nationale de la valorisation de la recherche (ANVAR) prévoit d'aider le recrutement par les petites et moyennes entreprises de 650 ingénieurs et de 350 docteurs en 1998 dans le cadre de projets d'innovation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6055

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3892

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2238